

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: 4tecx PTFE-Spray

Numéro d'article: 4018010203

UFI: GN20-102T-C008-KTQD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées - Emploi de la substance / de la préparation Produit lubrifiant**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Zevij-Necomij

Touwslagerijweg 4

4906 CS OOSTERHOUT

THE NETHERLANDS

Tel: +31 (0)162 426917

Fax: +31 (0)162 432553

info@zevij-necomij.comwww.4tecx.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** NVIC +31 (0) 88 755 8000 / 112**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

pentane

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tecx PTFE-Spray

(suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2 Mélanges

Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	<u>butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))</u> Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Reg.nr.: 01-2119459286-30	<u>pentane</u> Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336, EUH066	2,5-<10%
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n- <u>hexane</u> Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	2,5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	<u>propane</u> Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	<u>isobutane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))</u> Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-<2,5%

Indications complémentaires:

Les aérosols et les contenants munis d'un atomiseur solide contenant des substances ou des mélanges classés comme dangereux par aspiration ne doivent pas être étiquetés pour ce danger.

Le texte des mentions de danger mentionnées ici se trouve au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tecx PTFE-Spray

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
--

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tecx PTFE-Spray

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
106-97-8 butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))		
VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm		
109-66-0 pentane		
VLEP Valeur à long terme: 3000 mg/m ³ , 1000 ppm		
DNEL		
109-66-0 pentane		
Oral	DNEL Long terme-Systémique	214 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	214 mg/kg bw/day (Consommateur)
		432 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	643 mg/m ³ (Consommateur)
		3000 mg/m ³ (ouvrier)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		
Oral	DNEL Long terme-Systémique	699 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	699 mg/kg bw/day (Consommateur)
		773 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	608 mg/m ³ (Consommateur)
		2035 mg/m ³ (ouvrier)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Ventilation générale

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filter A2/P2

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tecx PTFE-Spray

(suite de la page 4)

Porter des gants pour la protection contre les produits chimiques selon la norme EN 374



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies. L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

La peau pleine couvrant les vêtements antistatiques, chimiques et résistants à l'huile et les chaussures de sécurité sont recommandées. (EN1149; EN340&FR ISO 13688; EN13034-6).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Utilisez un contenant approprié pour prévenir la contamination de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

* Indications générales.

État physique	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44,5 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,8 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Point d'éclair	-97 °C
Température d'inflammation:	>200 °C
pH	Mélange non polaire/aprotique.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4texc PTFE-Spray

(suite de la page 5)

Viscosité:	
Viscosité cinématique	≤ 20,5 mm ² /s, 40 °C (L)
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	3000 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,735 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Aérosol
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	40,4 %
Teneur en substances solides:	5,6 %
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tex PTFE-Spray
--

(suite de la page 6)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

109-66-0 pentane

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycliques, <5% n-hexane

Oral	LD50	>5840 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4h)	>25 mg/l (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

109-66-0 pentane

NOEC (72h)	7,51 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 (72h)	10,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 (96h)	4,26 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	2,7 mg/l (Daphnia magna)

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycliques, <5% n-hexane

NOELR (72h)	3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL50 (48h)	3 mg/l (Daphnia magna)
EL50 (72h)	30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50 (96h)	11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC (21 days)	0,17 mg/l (Daphnia magna)
LOEC (21 days)	0,32 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 7)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP3 Inflammable

HP14 Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* _

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

• ADR, ADN, IMDG, IATA UN1950

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

• ADR, ADN UN1950 AÉROSOLS

• IMDG AEROSOLS

• IATA AEROSOLS, flammable

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



• Classe 2 5F Gaz.

• Étiquette 2.1

- **ADN**

• Classe ADN/R: 2 5F

- **IMDG, IATA**



• Class 2.1 Gaz.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tex PTFE-Spray
--

(suite de la page 8)

Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
No EMS:	F-D,S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of Litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tex PTFE-Spray

(suite de la page 9)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
Aucun des composants n'est compris.	
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
Aucun des composants n'est compris.	
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	
Aucun des composants n'est compris.	
Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	
120-57-0 pipéronal	1
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
120-57-0 pipéronal	1

Prescriptions nationales:**Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
NK	25-<50

VOC-CH 40,40 %

VOC-EU 296,9 g/l

Danish MAL Code 5-3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Propriétés physiques et chimiques : La classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Risques pour la santé, risques environnementaux : Méthode de classification des mélanges basée sur les constituants du mélange (formule de somme).

Date de la version précédente: 13.10.2021**Numéro de la version précédente:** 24**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2023

Version: 25 (remplace la version 24)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: 4tecx PTFE-Spray

(suite de la page 10)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3